



LORRAINE NEPAL

EDUCATION ET SANTE

PROCES VERBAL DE

L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 7 MARS 2025

L'assemblée générale ordinaire des membres de LORRAINE NEPAL s'est tenue à 18 h 45, le 7 mars 2025, à Thionville salle du Val Marie 4 passage des Ecoliers.

L'assemblée est présidée par Jean PRUD'HOMME et le secrétariat est assuré par Colette COLTAT.

Le président constate, d'après la feuille de présence, que le nombre de membres présents s'élève à 30.

L'assemblée générale ordinaire ne faisant pas l'objet d'un quorum, il déclare que celle-ci est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Approbation du procès-verbal de l'AG du 15 mars 2024.
- Présentation puis approbation du compte rendu des activités 2024.
- Présentation puis approbation des comptes de l'exercice 2024.
- Affectation du résultat de l'exercice 2024.
- Présentation puis approbation des comptes prévisionnels 2025.
- Élection du Conseil d'Administration.
- Nomination des vérificateurs aux comptes.

PREMIERE RESOLUTION – Approbation du procès-verbal de l'AG du 15 mars 2024

Les adhérents ont eu la possibilité de consulter le procès-verbal de l'Assemblée Générale du 15 mars 2024 sur notre site internet.

L'assemblée générale approuve ce procès-verbal sans observation.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.



LORRAINE NEPAL

EDUCATION ET SANTE

DEUXIEME RESOLUTION – Compte rendu des activités 2024

Après lecture du compte rendu des activités 2024 et débats, l'assemblée générale approuve ledit compte rendu.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

TROISIEME RESOLUTION – Approbation des comptes de l'exercice 2024

Après lecture du rapport financier de l'année 2024, du rapport des vérificateurs aux comptes et débats, l'assemblée générale approuve les comptes de l'exercice 2024. En conséquence, l'assemblée générale donne quitus au Conseil d'Administration pour sa gestion au cours dudit exercice.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

QUATRIEME RESOLUTION - Affectation du résultat l'exercice 2024

L'Assemblée générale décide d'affecter, l'excédent de l'exercice 2024, en report à nouveau.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

CINQUIEME RESOLUTION – Approbation des comptes prévisionnels 2025.

Après lecture du rapport sur les comptes prévisionnels 2025, l'assemblée générale approuve lesdits comptes prévisionnels.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

SIXIEME RESOLUTION - Election du Conseil d'Administration

L'assemblée générale décide de réélire, pour un an, les administrateurs suivants :

- Jean-Luc BATTISTELLA
- Colette COLTAT
- Menotti FANTACCI
- Christian HENRIOT
- Bernard JUNK
- Jean-Claude MULLER

- Jean PRUD'HOMME
- Martine RENAULT
- Jean-Pierre VIGNOLI
- Kathelyne WEBER
- Michel PAUL



LORRAINE NEPAL

EDUCATION ET SANTE

L'assemblée générale décide d'élire, pour un an, deux nouveaux administrateurs qui ont été préalablement agréés par le Conseil d'Administration :

- Alain DESRUMAUX

- Gabriel BASTIEN

En conséquence, le Conseil d'Administration sera composé de 13 membres.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

SEPTIEME RESOLUTION – Nomination des vérificateurs aux comptes

L'assemblée générale décide de reconduire Monsieur Patrice WEITEN et Madame Marie-Jo TEDESCHI en qualité de vérificateurs aux comptes.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée à 19 h.30.

Le Président
Jean PRUD'HOMME

La Secrétaire de séance
Colette COLTAT